

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure Division du personnel DIPER

Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général

Évreux, le 11/01/2024

N° NS - 2024 - 060 Affaire suivie par : Sylvaine Bouchet Corinne Cavey

Françoise MONCADA
Directrice académique
IA-DASEN

DIPER1 – Gestion collective des professeurs des écoles Tél. 02 32 29 64 42 / 02 76 55 40 04 Mél. dsden27-diper1@ac-normandie.fr

à

DSDEN 27 24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203 27022 Évreux Cedex Mesdames / Messieurs les enseignants des écoles publiques

Mesdames / Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés et directeurs adjoints de SEGPA de collège - POUR ATTRIBUTION -

Mesdames / Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - POUR INFORMATION -

Objet : Mouvement interdépartemental 2024 - Phase de consultation et de correction des barèmes

Références : lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 25/10/2021- BO n°39 du 19 octobre 2023 – Note de service MENH2326873N du 12 octobre 2023

Affichage des barèmes sur SIAM : du mercredi 17 janvier au mercredi 31 janvier 2024

Pièce jointe:

- formulaire de contestation des éléments du barème

Les enseignants ayant participé au mouvement interdépartemental 2024 et ayant retourné leur confirmation de participation au mouvement ont la possibilité de consulter leur barème sur SIAM via I-PROF du 17 janvier au 31 janvier 2024.

Ils pourront le cas échéant demander une correction de ce barème au vu des éléments de leur dossier.

Pour ce faire, ils devront compléter le formulaire de contestation ci-joint et le transmettre par mél à dsden27-diper1@ac-normandie.fr au plus tard le 31 janvier 2024.

A compter du 7 février 2024, les enseignants pourront consulter leur barème définitif sur SIAM via I-PROF qui ne pourra plus faire l'objet d'une contestation.

Les enseignants qui transmettront le formulaire de contestation de leur barème recevront une réponse sur leur adresse mél <u>prénom.nom@ac-normandie.fr</u> au plus tard le 2 février 2024.

Signé: Françoise MONCADA

Cette note de service abroge la note de service N° NS-2023-064 du 04/01/2023